

## DEPARTEMENT de LOT et GARONNE

-----

Enquête publique parcellaire du 21 juin 2021 au 6 juillet 2021 inclus  
relative au projet d'aménagement de la RN21 Section la Croix Blanche/Monbalen.

**COMPTE RENDU ET ANALYSE DES OBSERVATIONS.**

à l'attention du Maître d'ouvrage, DREAL Nouvelle Aquitaine.

Arrêté n° 47-2021-05-27A en date du 27 mai 2021 de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

**I - GENERALITES.**

Durant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences aux heures d'ouverture des Mairies de Castella, La Croix Blanche, Monbalen, Saint Antoine de Ficalba, il a été comptabilisé 43 personnes qui se sont déplacées. En totalité 24 annotations ont été écrites dont 8 courriers ou notes annexées sur les registres mis à la disposition du public dans chacune des quatre mairies. L'enquête parcellaire ayant un caractère contradictoire, les observations sont obligatoirement écrites.

**II - ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC****Observations écrites réparties suivant les thèmes présentés ci-dessous :****1) *Les limites des emprises :***

Mr & Mme Maurette, Mr & Mme Haage, Mr & Mme Dieudé, Mme Labatut, Mr Spinatti, L'indivision Jauzenque/Teulou, Mr Spinatti, Mme Rezzaz, Mr Meillier.

*Ces personnes ne « comprennent » pas comment ont été définies les limites, parfois sans réel raisonnement...*

**2) *Refus.***

Mr & Mme Maurette, Mr & Mme Dieudé, Mr Meillier.

*Trop d'emprise, destruction de leur entreprise...*

**3) *Bruit et nuisances.***

Mr le Maire de La Croix Blanche, Mr Meillier, Mr & Mme Dieudé, Mr Spinatti, Mme Rezzaz, Mr & Mme Haage.

*Demandes de résultats des études acoustiques, propositions des mesures envisagées...*

**4) *Aménagement de voirie et de circulation, sécurité routière.***

Mme le Maire de Monbalen, Mr Meillier, Mme Labatut, Mr Lagarigue, Mme Rezzaz, Mr Spinatti, Mr & Mme Haage, Mr & Mme Dieudé.

*Déplacement d'un Abribus (Scolaire notamment), Modification des trajets (plus longs) pour rejoindre la route principale et/ou leur exploitation, demandes de légère modification sur les raccordements du tracé.*

**5) Négociation, dévaluation du patrimoine et perte d'exploitation.**

Mr le Maire de La Croix Blanche, Mr Meillier, Mr & Mme Murette, Mme Labatut, Mr Spinatti, Mr & Mme Dieudé, Mme Rezzaz, Mr & Mme Haage, Mme Bourrachot, Mr Pédebas Fabien, Mr Sala.

*Certains propriétaires se montrent favorables (Mr Kouach, Mr Lagarrigue, Mr le Maire de La Croix Blanche -avec recommandations-), d'autres un peu moins mais avec les requêtes d'être expropriés en totalité (Indivision Jauzenque/Teulou, Mme Bourrachot ; Mr Pédebas Fabien et Mr Sala -sous réserves-).*

**6) Relations avec l'expropriant antérieurement à la réception du courrier.**

*Pour ainsi dire, tous les intervenants, que ce soit par écrit et/ou verbalement, regrettent le peu ou le manque de communications avec la DREAL/SYSTR...*

**Observations orales :**

Les observations et/ou remarques émises par les personnes qui se sont déplacées ne seront pas relatées dans ce paragraphe.

**III - Observations et commentaires du commissaire enquêteur**

Les intervenants, au travers de l'enquête publique et du commissaire enquêteur, auront eu la possibilité de signaler et de questionner le Maître d'Ouvrage sur des sujets -relatés plus haut- qui les bouleversent, tels que l'aspect bruyant, l'aspect des limites tolérables, l'aspect financier, l'aspect de l'aménagement...d'après ; mais pratiquement tous font ressortir l'aspect sentimental et affectif d'un déracinement terrien qui semble compréhensible.

***Questions et remarques complémentaires :***

- Les propositions de parcelles et autres alternatives émises par le public feront-elles l'objet d'une étude ?
- Est-il envisageable que les propriétaires expropriés puissent récupérer leurs parcelles ou parties de parcelles après les travaux ? et sous quelles conditions ?
- Pourquoi ne pas avoir mis des plans sans faisceau du trajet dans les dossiers d'enquête ?
- Les plans parcellaires présentés peuvent-ils être réputés comme « officiels » ?

Il serait fortement souhaitable aux différentes parties de privilégier des solutions en concertation, dans la recherche d'accords amiables.

Toutes les photocopies de ces observations et des registres sont jointes dans un document séparé.

eeeeee

Afin de parachever le rapport d'enquête et les conclusions, je vous saurais gré de bien vouloir me présenter un mémoire en réponse à ces observations.

Caudecoste le 10 juillet 2021.

Le Commissaire enquêteur,  
Jean Pierre AUDOIRE